



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	33	10	6

SEANCE du jeudi 22 septembre 2016

**OBJET : 06-2 - ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF - DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL
DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2015 -
INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 22 septembre 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/09/16, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOUL, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Mickael URBANI, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN à Mme Alexia MISSANA
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
M. Gérald LACOSTE à M. Patrice COLOMB
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY

Absents : Mme Rachel DESBORDES, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

237416

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 29 SEP. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 4 OCT. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

06-2 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2015 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Par contrat de délégation de service public entré en vigueur le 01/01/2013, la Commune a délégué la gestion de son service public de l'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.) à VEOLIA EAU pour une durée de 10 ans.

Dans le cadre de ce contrat, le délégataire a en charge les prestations suivantes :

- Le diagnostic initial des installations existantes (1^{er} contrôle) ;
- Le contrôle périodique de bon fonctionnement (réalisé après le diagnostic initial, tous les 4 ans ou 10 ans en fonction de l'état des installations) ;
- Le contrôle de conception et d'exécution des installations neuves et/ou «à réhabiliter».

Après une première année 2013 insatisfaisante en terme d'installations contrôlées, une année 2014 relativement exceptionnelle en terme de volume d'activité (411 visites d'installations réalisées et 66 avis sur dossiers), l'année 2015 compte 278 visites d'installations réalisées (238 initiales, 40 de bon fonctionnement et 79 avis sur dossiers).

L'objectif des contrôles initiaux est presque atteint à Antibes sur le parc (estimé) de 2 500 installations, 2 086 installations ont été contrôlées.

On peut à ce sujet relever que, pour une qualité de service comparable à celle du même service géré en régie, la négociation du contrat de délégation de service public a permis de faire baisser substantiellement tous les tarifs.

Pour 2015, en tenant compte de la révision des prix prévue par le contrat de délégation, la grille tarifaire s'établit de la façon suivante :

Type de contrôle		2012 (POUR MEMOIRE)	2013	2014	2015
Contrôle périodique Diagnostic initial	Installation individuelle	80	30	30,08	30,20
	Installation semi-collective <20 E.H.	200	85	85,23	85,58
	Installation semi-collective > 20 E.H.	250	190	190,24	191,02
Contrôle de conception	Installation individuelle	300	110	110,30	110,75
	Installation semi-collective <20 E.H.	350	110	110,30	110,75
	Installation semi-collective > 20 E.H.	400	150	150,40	151,02
Contrôle de réalisation	Installation individuelle	300	110	110,30	110,75
	Installation semi-collective <20 E.H.	350	110	110,30	110,75
	Installation semi-collective > 20 E.H.	400	150	150,40	151,02

06-2 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2015 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Contrôle réalisé dans le cadre des ventes immobilières	150	110	110,30	110,75
Visites supplémentaires du fait de l'usager (tous types de contrôles)	60	40	40,11	40,27

Conformément aux articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du Code général des Collectivités territoriales, la société VEOLIA EAU a transmis à la Commune le rapport annuel du délégataire comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations relatives à l'exécution de la délégation de service public de l'assainissement non collectif ainsi qu'un bilan qualitatif et quantitatif des contrôles d'installations réalisés au cours de l'exercice 2015.

L'essentiel de l'année 2015 est résumé ci-après :

Un bilan quantitatif de 278 contrôles d'installation réalisés sur le terrain et de 79 effectués sur dossier. Les avis établis sur ces installations au niveau de l'ensemble des contrôles représentent :

- 33 % : Favorable ou conforme ;
- 62.23 % : Non conforme, ne représentant pas de risque de pollution ou de danger pour la santé ;
- 2.12 % : Non conforme et présentant un risque ou un danger.

Un bilan financier déficitaire : 92 725 € HT de dépenses pour 21 686€ HT de recettes financées par les redevances perçues des usagers sur les prestations de contrôle réalisées dans le cadre des missions du S.P.A.N.C., soit un résultat net déficitaire de : 71 040 €.

Pour mémoire, il convient de rappeler que s'agissant depuis le 1er janvier 2013 d'une délégation de service public, l'exploitation de celle-ci se fait aux « risques et périls » du délégataire qui assumera seul tout déficit enregistré.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est prononcée à l'égard de ce rapport annuel dans sa séance du 16 septembre 2016.

OUI CET EXPOSÉ
APRÈS EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité du Délégué VEOLIA au titre de l'année 2015.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.06-2 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2015 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 04/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2016

Numéro de l'acte : DCM2377-16 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160922-DCM2377-16-DE

Date de décision : 22/09/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public